

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_062
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 6 février 2024

4 – Affaires statutaires

Point n° 4.5 « Proposition au poste de direction du SUP-FC – Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 14 Membres représentés : 11 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

VU les statuts de l'université de Franche-Comté ;
VU les statuts du service commun du SUP-FC.

Conformément à l'article 8 des statuts du service commun du SUP-FC, « le directeur du SUP-FC est un enseignant ou un enseignant-chercheur, dispensant un minimum de 12 heures en enseignement à distance au cours de l'année universitaire de sa nomination. »
Il ou elle est nommé(e) par la présidente de l'université sur proposition du conseil d'administration, après appel à candidature et avis du conseil stratégique du SUP-FC. Le mandat du directeur/directrice du SUP-FC est de quatre années, renouvelable.

Après avis du conseil stratégique du SUP-FC, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition soumise à la présidente de l'université de désigner M. PIERREL au poste de directeur de SUP-FC.



Besançon, le 7 février 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A blue ink signature of Thierry CAMUS, written in a cursive style, is placed over the text 'Le directeur général des services'.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 4.5.1 : Relevé de décision du conseil stratégique du SUP-FC réuni le 24 janvier 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté



Relevé de décision Conseil stratégique du 24 janvier 2024

*Point de l'ordre du jour :
Avis et audition des candidatures à la direction du SUP-FC*

A la question « qui est d'accord pour classer M. PIERREL numéro 1 ? » le conseil répond oui à l'unanimité.
Abstention : 0.

A la question « souhaitez-vous classer Mme EFTIMIE numéro 2 ? » le conseil répond non à l'unanimité.
Abstention : 0.

Le conseil ajoute l'avis suivant pour étayer le vote :

A l'issue des auditions, le conseil stratégique du SUP-FC remercie les deux candidats pour leur implication dans le processus.

Le conseil estime que la candidature de M. PIERREL correspond aux enjeux attendus pour la Direction du SUP-FC et donc il émet un avis favorable à celle-ci.

Le conseil ne souhaite pas soutenir la candidature de Mme EFTIMIE. Malgré la qualité de son parcours, la candidate n'a pas montré un positionnement clair dans le poste et les missions du SUP-FC.

Présents ou représentés : 17 / 21 membres

Le Directeur du SUP-FC,



Fabrice BOUQUET